

COMMISSION DE GESTION DES TAXES FIXES
DE L'UNIVERSITE DE GENEVE

Uni Mail | CH-1211 Genève 4
102 Bd Boulevard Carl-Vogt | CH-1205 Genève
Tél. 022 379 87 99
E-mail : taxesfixes@unige.ch

Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 octobre 2020

Présent.e.s : Rafaël Boudjkhi, Gerd Rothenberg, Jonas Tarazi, Nelson Amici, Irène Courtin, Hélène Widmann et Mara Gómez;
PV : Hélène Widmann et Mara Gómez

18h15 CUAE

*Demande de subvention pour un cycle de projection (documentaire Arte)
Andreu*

La CUAE souhaite faire une demande de subvention pour un cycle de projections issu du documentaire produit par ARTE, « Le temps des ouvriers » de S. Neumann (2020, 3h53). Le documentaire est divisé en quatre épisodes. Étant relativement long, cela donnera lieu à un cycle de projection en quatre parties, à raison de deux projections par mois, dans quatre lieux genevois différents, entre le 19 octobre 2020 et le 30 novembre 2020 : le Nadir (espace autogéré de l'UNIGE), le Silure (centre de luttes autonomes de la Jonction), la Makhno (bar de l'espace culturel autogéré de l'Usine) et l'Écurie (espace polyvalent du quartier historique de l'Îlot 13). Ces différents espaces ont été choisis car très accessibles et soucieux de l'inclusivité. En tant que faîtière syndicale et héritière du mouvement de mai 1968, la CUAE souhaite tisser des liens entre le monde du travail, le monde ouvrier et l'Université. Il s'agit également d'amener une réflexion au sein de l'Université, la considérer comme partie prenante de la société et non pas isolée de cette dernière.

La demande comprend les frais pour : l'acquisition des droits de rediffusion (CHF 847.-) et la communication qui comprend l'impression de flyers et affiches (CHF 82.-).

La demande de subvention s'élève à CHF 929.-.

Décision : La subvention est accordée à hauteur demandée.

La subvention sera conditionnée à :

- La figuration du logo de la CGTF sur tout support imprimé.
- La reddition d'une comptabilité après la réalisation du projet.

- Le remboursement éventuel du solde de la somme octroyée.
- Un retour à la communauté universitaire, par exemple sous la forme d'un compte-rendu dans un journal étudiant.
- Respect des mesures exigées par l'Université relativement au COVID-19.

18h30 PhilEAs

*Demande de subvention pour un cycle de conférences (31^{ème} édition)
Robin, Stéphanie, Julie et Carlo*

L'association des étudiant.e.x.s en philosophie souhaite faire une demande de subvention pour un cycle de conférences, qui se trouve être leur 31^{ème} édition. À cet effet, plusieurs intervenant.e.x.s, internationaux.ale.x.s et régionaux.ale.x.s. Il s'agit d'inviter des professeur.euxs et des doctorant.euxs à venir parler de leur travail. Cette année, en raison du covid-19, l'organisation de la conférence est plus régionale. L'association souhaite proposer un programme plurilingue. En raison de la situation sanitaire, l'une des conférences (Pascal Engel) se fera via zoom. Par conséquent, les frais mentionnés dans le dossier ne doivent pas être pris en compte. En outre, pour la conférence de Magali Schor, seuls les frais de repas sont demandés à la CGTF.

Après la conférence, les organisateur.euxs invitent les intervenant.euxs à venir manger pour continuer la discussion.

La demande de subvention comprend les frais pour : les repas pour les intervenant.e.x.s (CHF 240.-), les transports (CHF 51.90), l'hébergement (CHF 120.-) et la promotion (CHF 72.-).

La demande de subvention s'élève à CHF 484.-.

Décision : La subvention est accordée à hauteur demandée.

La subvention sera conditionnée à :

- La figuration du logo de la CGTF sur tout support imprimé.
- La reddition d'une comptabilité après la réalisation du projet.
- Le remboursement éventuel du solde de la somme octroyée.
- Un retour à la communauté universitaire, par exemple sous la forme d'un compte-rendu dans un journal étudiant.
- Respect des mesures exigées par l'Université relativement au COVID-19.

18h45 KAM'AF

*Demande de subvention pour un cycle de débats
Ornella*

L'association KAM'AF, créée en 2019, enregistrée en 2020, dont le but est de promouvoir les cultures africaines au sein de l'Université de Genève, souhaite faire une demande de subvention pour l'organisation d'un cycle de débats hebdomadaires, les jeudis de 18h15 à 20h00. La demande de subvention porte sur la période du 8 octobre au 17 décembre.

La demande comprend les frais de : repas/apéros (CHF 200.-) et d'impression (CHF 134,40)

La demande de subvention s'élève à CHF 335.-.

Etant donné les mesures liées à la situation sanitaire et l'interdiction des apéritifs au sein de l'Université de Genève, les frais pour les apéritifs ne sont pas pris en compte.

Décision : La subvention est accordée à hauteur de CHF 135.-.

La subvention sera conditionnée à :

- La figuration du logo de la CGTF sur tout support imprimé.
- La reddition d'une comptabilité après la réalisation du projet.
- Le remboursement éventuel du solde de la somme octroyée.
- Un retour à la communauté universitaire, par exemple sous la forme d'un compte-rendu dans un journal étudiant.
- Respect des mesures exigées par l'Université relativement au COVID-19.

19h00 Divers (première partie)

Demandes d'amnistie :

- **AEE :** l'Association des Étudiants en Espagnol (AEE) nous fait parvenir sa demande de subvention pour l'année comptable 2018-2019. La trésorière de l'association pensait avoir rendu cette subvention, pourtant elle semble n'être jamais parvenue à nos bureaux. En l'absence de ces pièces justificatives, l'AEE se voit forcée de faire une demande d'amnistie pour l'année 2018-2019.
 - **Décision :** La demande d'amnistie est acceptée.
- **AESP :** l'Association des Etudiants en Sciences Pharmaceutiques n'a pas su fournir de comptabilité correspondant aux critères de la CGTF, notamment dû à des changements à l'interne, et fait donc une demande d'amnistie pour l'année comptable 2018-2019.
 - **Décision :** La demande d'amnistie est acceptée. Toutefois, la Commission aimerait souligner le fait que l'AESP a déjà demandé une amnistie pour les années 2011-2012, 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 lors de la séance du 12 avril 2016. Puis, une deuxième demande d'amnistie a été faite pour les années 2015-2016 et 2016-2017 lors de la séance du 18 mai 2019. Enfin, une troisième demande pour l'année 2018-2019 lors de la séance du 26 septembre 2019. Cette demande est donc la quatrième demande d'amnistie consécutive faite par l'association. Compte tenu des efforts fournis par le secrétariat qui s'est mis à disposition de l'association et au fait que l'association a mis beaucoup de temps à répondre aux sollicitations, la Commission a exprimé son étonnement vis-à-vis du manque de rigueur de l'AESP. Si les membres de la CGTF ont accepté cette demande, c'est uniquement pour ne pas mettre en péril les prochain.e.x.s membres du comité. Elle souhaite donc attirer l'attention de l'AESP sur ses responsabilités pour les prochaines années.
- **AEFRAM :** l'Association des Etudiants en Français Moderne nous fait parvenir sa demande d'amnistie pour les années 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019. Les personnes actuellement au comité et en charge de la comptabilité n'arrivent pas à contacter les ancien.ne.x.s membres, ni les documents qui leur permettraient de

reconstituer les comptabilités de 2015 à 2018. Pour l'année comptable 2018-2019, suite à un vol de porte-monnaie du trésorier en charge de cet exercice, certaines pièces justificatives ont été perdues.

- **Décision** : La demande d'amnistie est acceptée.

19h15 GIMUN

Demande de subvention pour l'UN Day

Thays, Rosine et Ethan

L'Association Geneva International Model of United Nations, GIMUN, collabore depuis 2019 avec les Nations Unies afin d'organiser chaque année un événement pour célébrer l'anniversaire de la Charte des Nations Unies qui a lieu le 24 octobre. L'UN Day est le deuxième plus grand événement qu'organise le GIMUN, après la conférence annuelle. Cette année, l'événement ne pourra être accessible qu'à 70 participant.e.x.s, autour de trois panels de discussions, comprenant chacun environ 20 personnes : la situation des réfugié.e.x.s en Suisse pendant la pandémie, la hausse des violences conjugales durant la pandémie et les discours complotistes pendant la pandémie. GIMUN invite trois conférencier.ère.x.s. L'association aimerait en outre mettre en place un budget pour les personnes qui n'ont pas les moyens de se payer un lunch au milieu de la journée (qui serait distribué sous forme de bons de CHF 10.- aux étudiant.e.x.s).

La demande comprend les frais de : repas (CHF 400.-), obtention des badges (CHF 70.-), impression de pancartes et guides de débat (CHF 40.-), ~~apéros (CHF 400.-)~~, cadeaux pour les participant.e.x.s (CHF 100.-), ~~garantie de déficit (CHF 200.-)~~.

La demande de subvention s'élève à CHF 1'210.-.

Repas pour 70 personnes et non pour 40 personnes.

Décision : La subvention est accordée à hauteur de CHF 910.-.

Etant donné les mesures prises par l'Université de Genève suite à la situation sanitaire et l'interdiction des apéritifs, la CGTF décide de ne pas subventionner l'apéritif, même s'il a lieu au-dehors de l'Université, par cohérence et par souci d'équité pour les autres associations. La CGTF n'accorde pas de garantie de déficit ; le montant de CHF 200.- n'est donc pas pris en compte. Concernant les frais de repas, la CGTF préfère accorder une aide de CHF 10.- pour tou.te.x.s les participant.e.x.s (70 participant.e.x.s) pour faciliter le système et propose d'accorder CHF 700.- au lieu de CHF 400.-. Le montant non utilisé pour les personnes qui ne seraient pas dans le besoin devant bien entendu être remboursé à la CGTF.

Les membres de la Commission communiquent à GIMUN que leur dossier était très peu clair, qu'il y avait de nombreuses fautes dans les chiffres du budget, que certains montant étaient mal reportés et que leur demande ne correspondait pas aux postes de dépenses demandés dans le budget. La Commission souligne qu'elle aurait habituellement demandé à l'association de fournir un nouveau dossier, mais qu'étant donné que l'événement est proche, elle accepte la demande telle quelle.

La subvention sera conditionnée à :

- L'annonce publique de son événement au sein de l'agenda associatif de la plateforme

AGORA.

- **La figuration du logo de la CGTF sur tout support imprimé.**
- **La reddition d'une comptabilité après la réalisation du projet.**
- **Le remboursement éventuel du solde de la somme octroyée.**
- **Un retour à la communauté universitaire, par exemple sous la forme d'un compte-rendu dans un journal étudiant.**
- **Le respect des mesures exigées par l'Université relativement au COVID-19.**

19h30 ELSA

Demande de subvention pour un voyage à Bologne

Milena et Aurélie

L'Association European Law Student's Association (ELSA) souhaite faire une demande de subvention pour un séjour académique à Bologne, du 3 au 6 décembre 2020, selon l'habitude de l'association. Bologne a été choisie pour son lien avec l'histoire du droit, notamment le droit romain. L'association, considérant les commentaires de la CGTF relativement à l'écologie et au transport aérien, a décidé de se déplacer en bus. L'idéal serait de prendre le train, mais ce budget serait beaucoup trop important pour les bourses étudiantes. À cet effet, ELSA demande à la CGTF une participation à hauteur de CHF 132.- par étudiant.e.x pour l'hébergement et le transport. Le voyage est prévu pour accueillir 20 participant.e.x.s. Iels vont faire attention à la situation sanitaire, essayer d'éviter les restaurants et les bars. L'association a également décidé de prendre une option annulation gratuite si la situation se détériore.

La demande comprend les frais pour : l'hébergement (CHF 1'440.-) et les frais de transports (CHF 564.-). La CGTF subventionne le voyage à hauteur de 132.-/personne et pour 20 personnes.

La demande de subvention s'élève à CHF 2'640.-.

Décision : La subvention est accordée à hauteur demandée.

La Commission notifie à l'association que leur demande est peu claire et qu'il y a plusieurs fautes au niveau du budget. La Commission demande à l'association de faire plus attention pour la prochaine fois.

La subvention sera conditionnée à :

- **L'annonce publique de son événement au sein de l'agenda associatif de la plateforme AGORA.**
- **La figuration du logo de la CGTF sur tout support imprimé.**
- **La reddition d'une comptabilité après la réalisation du projet.**
- **Le remboursement éventuel du solde de la somme octroyée.**
- **Un retour à la communauté universitaire, par exemple sous la forme d'un compte-rendu dans un journal étudiant.**
- **Respect des mesures exigées par l'Université relativement au COVID-19.**

19h45 AIESEC

Demande de subvention pour la conférence « DO IT 2020 »

André, Sébastien, Laura

L'AIESEC prévoyait d'organiser un voyage d'études à Fiesch du 29 octobre 2020 au 1^{er} novembre 2020 à l'occasion de la conférence annuelle « DO IT 2020 ». Ce voyage était prévu pour 55 personnes. Cependant, en raison de la dégradation de la situation sanitaire, l'événement va devoir changer de forme. La demande soumise à la Commission pour cette séance est donc caduque. Elle se fera à moitié en ligne et aura lieu sur 3 jours au lieu de 4. Les ateliers auront lieu par zoom le premier jour. L'AIESEC Genève aimerait peut-être organiser un événement avec AIESEC Lausanne pour suivre les événements en ligne du premier jour ensemble. Le maximum serait de 70 personnes.

L'AIESEC considère deux options :

Première option : les membres de l'AIESEC se rendent physiquement à la conférence le deuxième jour. La demande comprend le trajet et les repas à midi et le soir : 50.-/ personne pour 55 personnes, donc CHF 2'750.- au total.

Deuxième option (avec AIESEC Lausanne) : Se rendre à Lausanne pour suivre les conférences en ligne avec AIESEC Lausanne. Iels considèrent de se rendre dans un centre sportif pour 30.-/personne. Le trajet serait d'environ 40.-/personne (en train, sans billets dégriffés, sans AG ou demi-tarif donc cette dépense est vue à la hausse). Au total : CHF 5'500.-.

Concernant leur collaboration avec les entreprises : soit les entreprises viennent diriger les ateliers, soit l'association fait de la publicité en échange.

La demande de participation/subvention s'élève à CHF 2'750.- ou CHF 5'500.-.

Décision : La subvention est suspendue.

La Commission demande à l'AIESEC de refaire un dossier pour le lundi 19 octobre 2020.

Le dossier devra comprendre une demande claire ; il faudra donc qu'ils se mettent d'accord sur l'une des deux options présentées. La Commission informe l'association que les frais de repas ne seront pas pris en compte car la Commission considère cet événement comme un voyage d'études. Le dossier sera ensuite envoyé par mail aux membres de la Commission qui communiqueront leur décision au secrétariat qui se chargera ensuite d'informer l'association de leur décision.

20h00 CDG

Demande de subvention pour une projection et un débat sur les droits humains et internet

Laura et Alaa

Le Club Genevois de Débat souhaite faire une demande de subvention pour l'organisation de projections et d'un débat sur les droits humains et internet, en partenariat avec le Security and Human Rights Association (SHR), dans le cadre de la Semaine des Droits Humains. La subvention comprendrait trois événements qui permettent d'explorer la façon dont les nouvelles technologies renforcent et/ou mettent en danger les droits humains.

Le concept est d'accueillir les participant.e.x.s sous forme de débat-lunch.

La demande comprend les frais pour : ~~repas gratuit pour les intervenant.e.x.s et les participant.e.x.s~~ (CHF 1'140.-), ~~l'eau pour les participant.e.x.s~~ (CHF 295.-), les cadeaux de remerciements pour les juges (CHF 90.-) et les impressions pour la communication de l'évènement (CHF 60.-).

La demande de subvention s'élève à CHF 1'585.-.

Décision : La subvention est accordée à hauteur de 150.-.

La CGTF ne peut pas subventionner les repas gratuits étant donné la situation sanitaire et l'interdiction des apéritifs au sein de l'Université. Considérant l'impact écologique du plastique et le fait que la plupart des personnes ont désormais une bouteille d'eau, la CGTF ne subventionne pas les bouteilles en plastique.

La subvention sera conditionnée à :

- L'annonce publique de son événement au sein de l'agenda associatif de la plateforme AGORA.**
- La figuration du logo de la CGTF sur tout support imprimé.**
- La reddition d'une comptabilité après la réalisation du projet.**
- Le remboursement éventuel du solde de la somme octroyée.**
- Un retour à la communauté universitaire, par exemple sous la forme d'un compte-rendu dans un journal étudiant.**
- Respect des mesures exigées par l'Université relativement au COVID-19.**

20h15 SDSA

Demande de subvention pour une conférence avec FORAUS

Guillaume et Jean-Pierre

L'association SDSA souhaite organiser une conférence, en collaboration avec FORAUS, sur la privation de la guerre. Cette conférence aura lieu le 22 octobre prochain et aura lieu en MR080. L'association avait prévu de remplir la moitié de la salle.

La SDSA va mettre en place une forme d'inscription pour le traçage.

La demande comprend : les frais d'organisation (~~CHF 21.20 pour les bouteilles d'eau~~, CHF 120.- pour les cadeaux pour les intervenants et CHF 20.- pour une nappe), les frais de communication (CHF 194.-) ainsi que les frais pour le matériel sanitaire (CHF 15.90 pour les masques et CHF 52.50 pour le gel hydro-alcoolique).

La demande de subvention s'élève à CHF 424.-.

Décision : La subvention est accordée à de CHF 403.-.

Par souci écologique, la CGTF ne subventionne pas les bouteilles d'eau. Elle informe l'association qu'une autre association, l'EDD, met à disposition un set de verres pour les associations.

La subvention sera conditionnée à :

- L'annonce publique de son événement au sein de l'agenda associatif de la plateforme AGORA.**
- La figuration du logo de la CGTF sur tout support imprimé.**
- La reddition d'une comptabilité après la réalisation du projet.**
- Le remboursement éventuel du solde de la somme octroyée.**
- Un retour à la communauté universitaire, par exemple sous la forme d'un compte-rendu dans un journal étudiant.**

- Respect des mesures exigées par l'Université relativement au COVID-19.

20h30 Divers (deuxième partie)

- **Uni Art : remboursement de frais engagés pendant le covid-19.**
L'association Uni Art a soumis une demande de subvention à la CGTF pour la séance de mars 2020. Cependant, en raison du covid-19, cette séance a été annulée. Le secrétariat a alors proposé aux associations de resoumettre leur demande pour la prochaine séance si leur projet n'était pas annulé. Uni Art n'a pas soumis de demande car leur événement a été annulé. Cependant, iels avaient déjà engagés certains frais. Se trouvant dans une situation financière difficile, iels demandent que la CGTF prenne en charge ces frais (CHF 294.-). Les preuves de ces dépenses sont montrées à la Commission.

Décision : La Commission accepte.

- **Engagement secrétaire.x.s : durée de contrat de 2 ans**
Actuellement, la durée du contrat pour un.e.x secrétaire.x CGTF (président.e.x ou secrétaire.x) est de 1 an. Pour faciliter les processus administratifs, et suivant la discussion avec Hélène Widmann (secrétaire CGTF), Gerd Rothenberg (représentant du Rectorat) et Corine Deblue (Ressources Humaines), il est demandé à la Commission de prolonger la durée du contrat à 2 ans. Ceci, d'autant plus qu'il est demandé aux secrétaires de rester deux ans minimum au secrétariat.

Décision : la Commission accepte.

- **Inscription via mail : besoin d'imprimer les mails ?**
Jusqu'à présent, conformément à la décision de la CGTF du 17 novembre 2014, les personnes qui ne pouvaient pas ou n'avaient pas pu signer les plaquettes pouvaient s'inscrire à une association en envoyant un mail à la CGTF si les conditions suivantes étaient remplies :
 - Mail envoyé depuis l'adresse de l'université (@etu.unige.ch ou @unige.ch)
 - Le fait qu'il s'agit d'une inscription, le nom de l'association, l'année académique concernée, le nom et le prénom de la personne qui va faire la demande doivent figurer dans le mail

Le mail était ensuite imprimé puis comptabilisé comme une plaquette.

Actuellement, en raison de la situation sanitaire et après plusieurs demandes d'associations de s'inscrire par mail (car la récolte manuelle devient compliquée), le secrétariat propose de constituer des dossiers mail pour comptabiliser les inscriptions. Concrètement, il s'agit de créer un dossier mail pour chaque association qui le demande en demandant d'inscrire dans l'objet du mail « inscription, le nom de l'association, CGTF » et d'envoyer le mail à partir d'une adresse @unige.ch ou @etu.unige.ch en spécifiant sa volonté de s'inscrire à l'association en question.

Décision : la Commission accepte.

- **Lettre du MEG : situation financière compliquée, demande de ne pas rembourser CHF 117.-.**

Le voyage que le MEG souhaitait organiser au semestre de printemps 2020 a été annulé en raison du covid-19. Ayant déjà engagé des frais, le MEG a demandé à se faire rembourser par les différent.e.x.s prestataire.x.s. Cependant, iels ne pourront pas être remboursés entièrement et iels doivent rendre de l'argent non seulement à la CGTF mais aussi à leur département. Ainsi, il leur manque au total CHF 117.-. Iels nous demandent de soustraire ce montant à celui qu'iels nous doivent, soit CHF 6'883.- (CHF 7'000.- - CHF 117.-).

Décision : la Commission accepte.

- **Séances ordinaires de novembre et décembre**
Les prochaines séances ordinaires de la CGTF auront lieu le jeudi 12 novembre 2020 à 18h15 et le mardi 8 décembre 2020 à 18h15.

La séance se termine à 21h05.

PV fait à Genève le 13 octobre 2020 par Hélène Widmann et Mara Gómez.